

LE COURRIER DU SNALC CRÉTEIL

Trimestriel
N°63
juin 2010



MÉRITE : RÉPUBLICAIN OU À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

Tous les rapports et toutes les propositions de réformes concernant nos statuts soulignent le manque de reconnaissance du mérite des professeurs - et des fonctionnaires en général - de la part de l'Institution. La prime de résultat récemment instaurée pour les fonctionnaires de catégorie A (hormis les professeurs) procède de cette analyse. Y a-t-il lieu de craindre cette évolution ? Le mérite est-il autant ignoré qu'on veut bien nous le dire ? Sa reconnaissance est-elle caduque ? On pourrait le croire, pourtant...

On reconnaît le mérite de ces collègues, fatigués par les élèves - personne ne le leur reprochera - et qui parviennent habilement à s'échapper plus ou moins complètement dans l'Administration. On sait aussi que, souvent, cette démarche les rapproche de nos inspecteurs, et que ceux-ci leur découvrent ainsi des mérites trop longtemps ignorés. Voici alors des collègues à la carrière sans relief soudain reconnus, et rapidement promus, qui à la hors-classe, qui agrégés par liste d'aptitude. Au détriment d'autres collègues restés dans leur établissement, dont les efforts, sans doute insuffisants, restent - et resteront bien souvent - dans une ombre néfaste à leur carrière.

Plus largement, la République sait si bien reconnaître le mérite de ses citoyens que l'on a vu, il y a peu de temps, un étudiant de 23 ans, pourtant sans diplôme, pressenti pour occuper le fauteuil de président du plus grand quartier d'affaire européen. C'est sans doute en raison d'un conservatisme d'un autre temps que le poste lui a échappé. Néanmoins, quel exemple édifiant et stimulant pour tous ces élèves aux talents trop souvent étouffés par l'École, que leurs professeurs - sans doute excessivement exigeants - qualifient de médiocres !

Enfin, la réforme du lycée, intronisant le lycée du vide - unique et *light* -, n'est-elle pas non plus un moyen de mettre en avant le « mérite » de nos élèves ? Dans le lycée « lieu de vie » où seront officiellement mises en valeur les capacités des élèves à élaborer des projets, à animer des associations... seront en fait gagnants les élèves qui auront eu le mérite de compléter leur cursus allégé dans des officines de cours particuliers - sans doute elles aussi méritantes, puisque subventionnées par des déductions fiscales.

Alors le Mérite Républicain existe-t-il encore ? Sans doute, et sans doute aussi faut-il regretter qu'il ne soit pas toujours honoré à sa juste valeur. Mais les réformes en cours reviennent (entre autres) à donner à notre hiérarchie un pouvoir exorbitant sur nos promotions.

(suite de l'éditorial page 2)

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 07/06/2010

Éditorial	p. 1
Le SNALC à votre service ...	p. 2
Calendrier intra 2010	p. 2
Informations néo-titulaires	p. 2
Congés de formation	p. 3
Le site internet du Snalc Créteil	p. 3
Congrès de réflexion du 15 avril à Fontainebleau	p. 4
Actualité	p. 4



Directeur de publication

Annette TAFFIN
1, rue Augereau
77000 MELUN

Imprimeur

Imprimerie Azaprim
ZAC du Gué Langlois
77600 BUSSY-ST-MARTIN

Suite de l'éditorial :

Et aucun garde-fou n'est prévu pour éviter la caporalisation des professeurs sous la férule de petits chefs dont le seul but sera d'atteindre les objectifs assignés par le Rectorat ou le Ministère.

On s'en remet à la sagesse supposée de notre encadrement, qui saura hélas s'inspirer largement des exemples venus d'en haut ! L'Éducation Nationale n'étant évaluée que par elle-même, il faut frémir pour nos carrières et craindre une résurrection du *Gosplan* cher à feu l'URSS : des résultats en hausse permanente, une autosatisfaction benoîte... jusqu'à l'effondrement définitif.

Loïc VATIN, Président du SNALC-Créteil

Le SNALC-CSEN (FGAF) appelle à la grève et à la manifestation nationale le mardi 15 juin pour la défense de nos statuts et nos retraites.

Carrière

Le calendrier des opérations de la phase intra académique (sous réserves de changements de dernière minute)

<u>Du 09 juin au 14 juin 2010</u>	F.P.M.A. d'affectation
<u>À partir du 10 juin 2010</u>	Affichage des résultats définitifs Demandes de révision d'affectation (dans les 8 jours qui suivent l'affichage)
<u>Le 21 juin 2010</u>	Commission de révision d'affectation
<u>Du 8 au 13 juillet 2010</u>	Affectations d'une partie des TZR
<u>Fin août</u>	Affectations des TZR n'ayant pas été affectés en juillet

Néo-titulaires

Pour la prise en charge, sous certaines conditions, de vos frais de changement de résidence et de vos frais de déplacements académiques ou nationaux : un dossier doit être constitué auprès de la Division des affaires financières (DAF).

Division des affaires financières du 93
Tél. : 01 57 02 63 66 Courriel : ce.daf@ac-creteil.fr

Division des affaires financières du 94
Tél. : 01 57 02 63 82 Courriel : ce.daf@ac-creteil.fr

Division des affaires financières du 77
Tél. : 01 57 02 63 65 / 56 Courriel : ce.daf@ac-creteil.fr

LE SNALC CRÉTEIL A VOTRE SERVICE

🌐 <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

☎ 01 49 82 36 31

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France
94880 NOISEAU

Contacts Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 46 74 00 64

✉ louis.e@bbox.fr

Alain ERDELY

✉ alnath.erdely@free.fr

IUFM:

Ludovic GELLÉ

✉ gelle.ludovic@club-internet.fr

Avez-vous communiqué votre adresse électronique au SNALC ?

Dans le doute, faites-le vite : vous aurez l'information syndicale dans les meilleurs délais ; nous répondrons à vos préoccupations plus rapidement.

snalc.creteil@gmail.com

INFORMATIONS CONSEILS

SNALC, 4 rue de Trévise
75009 PARIS

M° Grands Boulevards

Tél.: 01 47 70 00 55

Courriel : info@snalc.fr

Informations académiques

Congés de formation

La commission relative à l'examen des demandes de congés de formation pour l'année scolaire 2010/2011 va bientôt se tenir. Celle de l'an dernier a été marquée pas une baisse de l'enveloppe budgétaire allouée : 2,020 millions d'euros contre 2,176 millions d'euros en 2008. Le Rectorat a cependant accordé une rallonge de 180 000 euros.

Les collègues désirant préparer dans de bonnes condition un concours ou un diplôme, souvent l'agrégation, ont compris qu'il était de leur intérêt de l'avoir déjà passé, même sans parvenir à y être admissible. Aussi les demandes de ce type (dites de type 2) ont-elles beaucoup augmenté, pour atteindre le nombre de 175. Il y a eu 67 demandes de type 1 (candidats admissibles au concours visé), souvent satisfaites, et 141 de type 4 (candidats n'ayant jamais passé le concours visé durant leurs années d'exercice), presque toujours refusées. On ne saurait donc trop encourager les collègues désirant obtenir un congé formation à s'inscrire au concours visé, à suivre autant que possible une préparation en ce sens, et à s'y présenter effectivement. Le Rectorat s'assure de la réalité de ces éléments et y accorde de plus en plus d'importance. Un autre paramètre nécessaire est la durée d'activité : au moins 5 ans en ZEP, ou 8 ans sinon.

Les demandes de congé pour réorientation ou requalification (type 3 au nombre de 34) ont quant à elles été examinées au cas par cas sans critère a priori. Mais seuls les projets bien définis ont été retenus à ce titre. Il peut être bon de rappeler au passage que les indemnités perçues lors du congé entraînent l'obligation de faire dans la fonction public le triple de la durée de celui-ci, et à défaut de rembourser les sommes perçues. C'est aussi l'occasion de mesurer combien la notion de seconde carrière demeure au stade du slogan incantatoire, et les possibilités de mobilité au sein de la Fonction publique quasi-inexistantes.

Enfin, les demandes de type 5, concernant essentiellement les rédactions de thèses et les masters ont été au nombre de 122. Elles ont le plus souvent consisté en l'attribution de 3 mois de congé, mais parfois plus en fonction des demandes des candidats.

Au final, toutes les demandes n'ont évidemment pas pu être satisfaites. On peut le regretter, mais aussi craindre une baisse plus marquée encore des crédits alloués aux congés formation cette année, au vu de la conjoncture économique. Il faudra alors sans doute choisir entre les préparations aux concours et les études de 3^{ème} cycle. Au SNALC, nous privilégierons les concours sans hésitation, car l'on ne croit pas qu'il soit vraiment utile à l'Éducation Nationale de subventionner des recherches en philologie persane ou en danse afro-américaine...

Les commissaires paritaires du SNALC



Le site du Snalc Créteil : <http://snalc.creteil.free.fr>

L'actualité de notre académie ne se résume pas au contenu de ce courrier. Pour vous tenir informé de façon plus complète au jour le jour, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur notre site. Vous y trouverez des renseignements sur les mutations, les communiqués de presse au fur et à mesure de leur parution, les différents numéros du courrier académique, différents guides, les lettres d'information des professeurs d'E.P.S. et celles de l'enseignements professionnel et technologiques, les barèmes d'avancement, les bulletins d'adhésion etc...

Si vous souhaitez y trouver d'autres renseignements ou participer à son contenu en nous apportant articles et/ou dessins sur l'actualité, n'hésitez pas à nous contacter au mail suivant:

snalc.creteil@gmail.com

Congrès de réflexion

Jeudi 15 avril, le SNALC Créteil s'est réuni en congrès de réflexion dans la bonne ville de Fontainebleau. Après un bref tableau de la situation académique, les participants ont longuement débattu avec deux invités prestigieux : Claire Mazon, vice-présidente du SNALC, auteur de *l'Autopsie du mammoth*, et Jean-Paul Brighelli auteur, (entre autres), de la *Fabrique du crétin* et animateur du blog *Bonnet d'âne*. C'est évidemment la réforme du lycée qui a occupé la majeure partie de la discussion.

Il en est ressorti le constat que la politique suivie depuis plus de trente ans a pour objectif principal le délitement de l'Instruction publique au profit d'une privatisation de l'Enseignement et la fin des concours anonymes au profit d'« entretiens », appelés plus familièrement « piston ».

Les participants ont aussi abordé plus brièvement la réforme de l'année de stage qui est néanmoins une réforme catastrophique à tous égards. Ses conséquences principales sont les suivantes : blocage du mouvement intra, baisse du niveau des professeurs (vu l'inorganisation de l'année supplémentaire d'études) et conditions d'entrée dans le métier encore plus difficiles.

Enfin la violence scolaires et ses états généraux ont été évoqués. Le constat est unanime : la montagne, une fois de plus, avait accouché d'une souris débile. On a noté avec intérêt que des spécialistes de toute la planète étaient venus au chevet de notre système scolaire, mais que l'on avait « oublié » d'inviter des professeurs de banlieue parisienne - ces pelés, ces galeux -, pourtant à portée de RER...

Le congrès s'est achevé par une visite appréciée des jardins et du château. Les participants remercient chaleureusement les talentueux organisateurs et sont déjà prêts à revenir ! Merci aussi à tous les participants.

N'hésitez pas à nous communiquer vos impressions et vos propositions pour que les prochains congrès sachent toujours mieux répondre à vos attentes.

Le témoignage d'Estelle, professeur à Villeneuve-Saint-Georges : « La journée de jeudi fut vraiment très chouette, tant la conférence du matin que la visite de l'après-midi. Félicitations à tous ceux qui l'ont pensée et organisée. Je n'ai qu'un regret : ne pas être venue les autres fois. »

Actualité

Il est des moments plus difficiles que d'autres dans une carrière. L'un de ces moments particulièrement pénible est lorsque nous apprenons le suicide d'un de nos collègues, même si nous ne le connaissons pas personnellement, et dans une profession qui a le triste privilège d'arborez des statistiques plus dramatiques encore que celle de la Police, métier qui n'a rien d'une sinécure.

Alors pourquoi ce drame ? Il est encore trop tôt pour le dire, mais ce qui était autrefois « le plus beau métier du monde » a du plomb dans l'aile. Nous en voulons pour témoin le Recteur de l'académie concernée qui se précipite juste après le drame pour déclarer devant les caméras qu'il n'y a pas de lien entre les conditions de travail et l'acte désespéré de ce professeur. Presque un aveu...

Le collègue s'est pourtant suicidé en salle des professeurs et non chez lui : tout un symbole. Plus symbolique encore est le silence assourdissant des syndicats sur le sujet, à l'exception notable du SNALC. Nous n'en faisons aucun titre de gloire, mais il y a longtemps que nous nous sentons très - trop - seuls sur des sujets aussi essentiels. Le mal-être enseignant vient-il uniquement d'un manque de « moyens » ? Ce serait trop simple. Ce malaise permanent provient avant toute chose de l'impossibilité croissante d'exercer notre métier, tout simplement. Ce collègue en avait une conception exigeante, d'après *Le JDD*. Coïncidence ? Quelle est l'issue lorsque l'on vous empêche quotidiennement de faire ce pour quoi vous vous êtes destiné, ce à quoi vous avez consacré toute votre vie ? « Tout tend à démontrer qu'il s'agit d'un drame personnel », nous dit M. Le Recteur. Oh oui, et à quel point...

Emmanuel Protin, Vice-Président du SNALC-Créteil